

Profession EDUCATION



**PARENTS D'ÉLÈVES :
LE CHOIX DU PARTENARIAT**

**SGEN
CGT**

Avril 1997

Mensuel

15 F

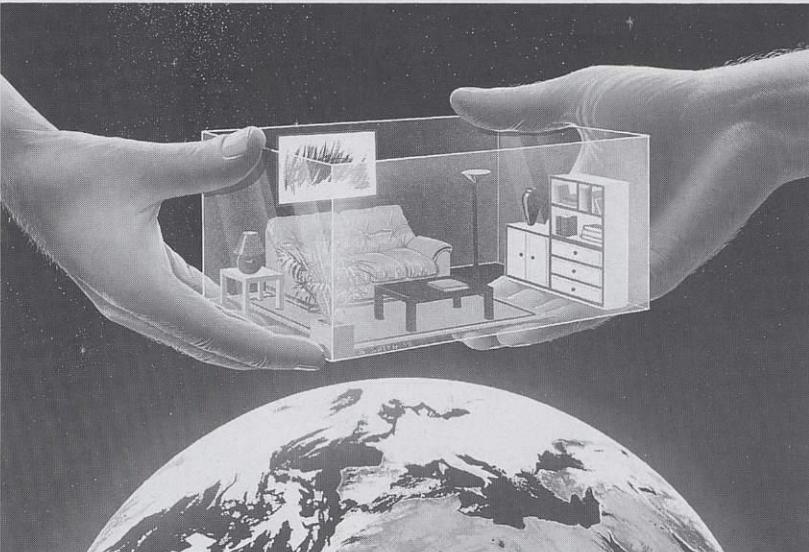
67

DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



Paris
11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 80 20 20

Londres

Tél. : (081) 9617595

Berlin

Tél. : (49.30) 429 28 65

Prague

Tél. : (42.2) 841252

Varsovie

Tél. : (48.22) 562555

Lille

Tél. : 20 315371

Le Mans

Tél. : 43 23 4242

Brest

Tél. : 98 20 30 30

Dinan

Tél. : 40 92 09 50

Nantes

Tél. : 40 92 09 50

Troyes

Tél. : 25 79 00 23

Metz

Tél. : 87 30 05 72

Lyon

Tél. : 78 77 54 33

Grenoble

Tél. : 76 62 05 64

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.



Paris

Tél. : 93 64 59 40

Marseille

Tél. : 91 02 62 40

Montpellier

Tél. : 67 47 01 09

Carcassonne

Tél. : 68 47 61 61

Tarbes

Tél. : 62 93 55 01

Marmande

Tél. : 53 20 65 65

Guadeloupe

Tél. : (590) 26 72 71

Martinique

Tél. : (596) 57 10 10

Guyane

Tél. : (594) 30 73 70

La Réunion

Tél. : (262) 43 41 72

Mayotte

Tél. : (269) 61 17 17

Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 28 63 33

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

SGENMUT

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ, DES LYCÉES PROFESSIONNELS,
CONSEILLERS D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

Vos mutations sur minitel

Remplissez votre fiche syndicale
Calculez votre barème en direct
Découvrez le résultat dès la fin de la commission

SGEN CFDT
avec vous, l'avenir aujourd'hui

LE MOIS

FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

RESPECTER LES ENGAGEMENTS

Les négociations sur la formation continue des personnels de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Agriculture se poursuivent.

Si des avancées sont sensibles pour l'organisation de la formation,

le problème du budget reste entier.

Le Sgen-CFDT réserve sa signature.

Aucun accord sur la formation continue des personnels n'est encore intervenu à ce jour dans les ministères de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et celui de l'Agriculture. Pourtant, depuis 13 mois, un accord cadre est signé entre le ministre de la Fonction publique et les principales organisations syndicales.

Si les négociations ont permis de faire avancer des revendications qualitatives, le Sgen-CFDT réserve sa signature à des engagements financier précis du ministre.

À l'Éducation nationale et à Jeunesse et Sports, le projet organise la participation des agents et de leurs représentants à la définition des objectifs, des contenus, des méthodes et du suivi de la formation continue. Il rend obligatoire la saisie des CTP pour l'élaboration des plans de formation nationaux ou locaux. Ces projets donneraient aux organisations syndicales des moyens d'intervention pour agir en amont de la formation et permettre que les plans et les actions de formation tiennent compte des aspirations des collègues et de l'évolution des métiers.

Le nombre de jours de forma-



Chambre noire

La formation continue des personnels est pour le Sgen-CFDT un enjeu fondamental.

tion prévu pour chaque agent augmente. Mais pour répondre à ces attentes, l'engagement financier de l'Etat est indispensable. La proposition retenue par le ministère de l'Éducation nationale est de 4,5 % de la masse salariale. Cet engagement permettrait des améliorations, mais les restrictions budgétaires conduisent à réduire, dès le vote de la loi de finances, le budget de la formation continue des personnels dans tous les ministères. À l'Éducation nationale, ce budget est passé de 451 à 350 millions de francs entre 1995 et

1997. Dans le même temps, lors de l'exécution de la loi de Finances, ce sont ces crédits budgétaires qui sont amputés en premier (actions déprogrammées, quasi disparition des congés formation, mobilité...).

AUGMENTER LES MOYENS

La formation continue des personnels est pour le Sgen-CFDT un enjeu fondamental pour la formation des jeunes et un élément de modernisation et de rénovation du système éducatif. Toutes les organisations syndicales ont cherché à obtenir une augmentation des moyens consacrés à la formation continue pour 1997, et un engagement gouvernemental solennel de respecter strictement les moyens promis. Une dernière adresse intersyndicale solennelle à François Bayrou est faite. La signature du Sgen-CFDT dépendra d'abord de l'engagement du ministre sur ce point.

SOMMAIRE

3	ÉDITORIAL
	ACTUALITÉ LE MOIS
3	Formation continue
4	RTT à l'école
5	Non titulaires
6	29 mars à Strasbourg
7	INTERNATIONAL
	Le CSEE et l'Enseignement supérieur
8	INITIATIVES
	Droits des femmes

9/14	DOSSIER
	Les parents d'élèves
15	LECTURE - INFOS
	MÉTIER
16	Les langues vivantes à l'école
17	Brèves catégorielles
18	L'INVITÉ
	Michel Wieviorka
19	PETITES ANNONCES
	Couverture : E. Dal'Sacco

ÉDITO

EUROPE SOCIALE

La situation de l'emploi reste dramatiquement insupportable. Le Sgen-CFDT appelle, avec toute la CFDT, à manifester le 28 mai à Paris pour l'emploi, pour l'Europe sociale, pour l'avenir. Être nombreux le 28 mai, c'est refuser le repli frileux, l'Europe de l'argent et, tout simplement, l'Europe bouc émissaire.

Les temps forts pour l'emploi du 6 mars dans les fonctions publiques et du 23 mars dans notre secteur professionnel ont contribué à remettre cette priorité absolue sur la sellette. Les soixante mille manifestants du 23 mars ont exprimé leur volonté de redonner au Service public d'Éducation le caractère de priorité nationale, dans le prolongement des actions locales, le plus souvent déterminées et spectaculaires, contre les suppressions de postes dans les écoles, collèges et lycées. Ils ont aussi lancé un cri d'indignation sur l'emploi des jeunes. Mais cela ne suffit pas. Le syndicalisme confédéré, avec en première ligne le Sgen-CFDT, met ses propositions en avant. Au cœur de celles-ci se trouve la réduction de la durée du travail. Au moment où Renault a décidé de façon scandaleuse de fermer son usine de Vilvorde, les enjeux concernant l'emploi sont aussi à résigner sur le plan européen : impulsion de la réduction de la durée du travail, mise en place de véritables politiques industrielles, volonté politique d'instaurer l'Europe sociale, place des droits sociaux fondamentaux dans le Traité de l'Union européenne... Le décalage entre l'Europe de l'argent et l'Europe sociale est une question chaque jour plus aiguë. La journée d'action européenne de la Confédération européenne des syndicats (à laquelle appartiennent la CFDT, FO et la CFTC) prend ainsi un sens tout particulier.

Jean-Michel Boullier

LE MOIS

EN BREF

BERNARD DEFRENCE

Le Comité de soutien à Bernard Defrance (cf. Profession Éducation n° 66), créé à l'initiative du Sgen-CFDT et du Crap-Cahiers Pédagogiques a reçu, au 31 mars 1997, l'adhésion des organisations suivantes : la Fen, le SE-Fen, l'Unsen-CGT, les Icem-Pédagogie Freinet, le GFEN, la Ligue de l'enseignement, Culture et liberté, le Journal du droit des jeunes, le Réseau d'étude valoisien pour l'enfance, l'Association pour un éveil à la responsabilité à l'école, l'Association vers la vie et l'éducation des jeunes, L'École des parents de Liège (Belgique), le Centre de coopération pédagogique de Liège (Belgique), la Jec et le CJD (section de Beauvais, 60).

La campagne de signatures bat son plein. Le millier de signatures est dépassé. Faites rapidement remonter les vôtres : Comité de soutien à Bernard Defrance - Sgen-CFDT - 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19



ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

Le conseil des Prud'hommes, compétent pour tous les litiges nés de l'application du contrat de travail, est une juridiction paritaire dont les juges (salariés et employeurs) sont élus au suffrage universel. Les personnels en contrat emploi solidarité (CES) ou en contrat emploi consolidé (CEC), comme tous les salariés relevant d'un contrat de travail de droit privé votent s'ils sont inscrits sur la liste électorale.

La liste est établie, au regard de la situation des personnes au 31 mars 1997, par le chef d'établissement à partir du 1^{er} avril. Elle doit être adressée le 12 mai au plus tard au centre électoral centralisateur. Pour les demandeurs d'emploi non démissionnaires et ayant déjà eu un contrat de travail, cette inscription relève de l'ANPE et des Assedic.

Pour pouvoir voter en décembre, les personnels en CES et en CEC doivent vérifier dès maintenant leur inscription auprès de leur chef d'établissement.

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

DANS LES ÉCOLES AUSSI

Pour travailler tous, il faudra travailler moins.

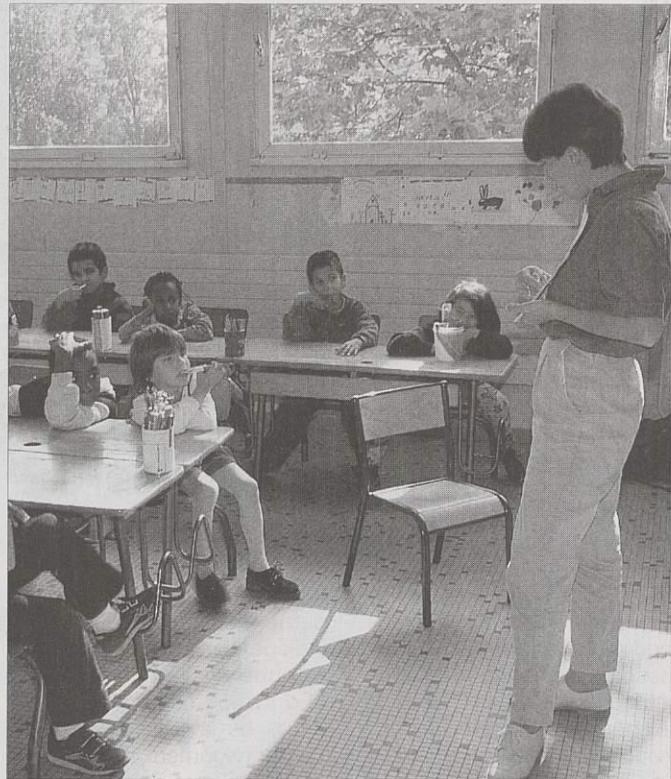
Partout, y compris dans les écoles. Cette nécessité a fait l'objet de deux forums et d'un débat lors de l'Assemblée générale de la branche premier degré du Sgen-CFDT les 11 et 12 mars derniers. Tour d'horizon des échanges et des conclusions.

R amener de 27 à 22 heures l'horaire hebdomadaire des enseignants des écoles ? La réduction du temps de travail est une nécessité. C'est vrai pour le secteur de la production et celui des services où les choses commencent à bouger. Cela doit devenir une réalité dans la Fonction publique et en particulier dans l'Éducation nationale avec son million d'agents. Le premier degré du Sgen-CFDT a décidé de s'engager résolument dans ce combat. Pour créer des emplois, pour travailler mieux, il faut rendre possible la réduction du temps de travail des quelque 320 000 enseignants des écoles.

Un actif sur huit est aujourd'hui privé d'emploi et un jeune sur quatre en quête de travail. Cette situation génère une exclusion économique et sociale de masse. Une des causes est la baisse tendancielle du nombre d'heures travaillées dans toutes les sociétés développées. Alors, quels que soient les modes d'approche et l'évolution de la croissance, il faudra bien faire évoluer de manière significative la durée du temps de travail, de tous. C'est en travaillant moins que chacun pourra travailler.

PASSER DE 27 À 22 HEURES

La question est certes complexe. Comment dépasser l'image traditionnelle de l'enseignant dont la durée de travail serait déjà particulièrement basse ? Quel mode de réduction promouvoir et avec quelles conséquences



Il faudra décrocher l'horaire de l'enseignant de celui de l'élève.

sur l'évolution du métier et le fonctionnement des écoles ? Comment financer cette réduction dans la Fonction publique ?

Plusieurs orientations ont été tracées. Si l'on veut à terme passer de 39 à 32 heures, l'horaire statutaire dans le premier degré devra être ramené de 27 à 22 heures. Quant au mode de réduction, il devra s'appliquer à tous et agir sur la durée hebdomadaire. Cela signifie qu'à terme, l'horaire de l'enseignant sera décroché de celui de l'élève. Une partie du service sera alors prise en charge par un autre enseignant. Une évolution à mettre en perspective avec la nécessité

d'aménager aussi le temps de l'enfant, en particulier en fonction de son âge.

Ces orientations n'excluent pas d'agir sur les dispositifs en place, en premier lieu le temps partiel qui reste limité dans les écoles au seul mi-temps. L'élargir à d'autres quotités (deux-tiers ou trois-quarts temps) et pouvoir l'annualiser aurait pour effet d'augmenter les demandes, et donc créer des emplois. Travailler moins pour travailler tous et travailler mieux. Un projet fort pour le Sgen-CFDT, projet qui allie le parti pris de la solidarité et la volonté de transformer l'école.

Gilles Avinain

LE MOIS

NON-TITULAIRES

UN PAS POUR LES MA... ET LES AUTRES ?

lenoitier Les négociations pour les non titulaires se poursuivent.

Si les concours réservés se mettent en place et que des heures supplémentaires seront transformées pour faciliter le réemploi des MA les plus anciens, le problème des non titulaires Atoss n'est pas abordé.

Le Sgen-CFDT revendique un plan de titularisation pour tous.

Les concours "réservés" prévus par la loi Perben de décembre 1996 se mettent en place, en mai pour les maîtres auxiliaires (MA), à la rentrée pour les ouvriers d'entretien et d'accueil et les agents administratifs (OEA). La titularisation de quelques milliers de personnes va être possible mais c'est très insuffisant (2 700 places pour 33 334 MA recensés par l'administration dont 14 428 remplissent les conditions d'ancienneté). Pour les OEA, le rapport est meilleur : 1 500 postes annoncés pour 4 024 ayant droit, au détriment des recrutements externes qui seront réduits à la portion congrue. À ce jour, les concours sont suspendus dans l'attente de la publication du nombre de postes.

Mais quid de tous ceux qui ne remplissent pas les conditions d'ancienneté ? de nationalité ? de tous ceux, très nombreux dans les enseignements professionnels et techniques, qui ne satisfont pas aux exigences de diplômes ?

Le Sgen-CFDT revendique le droit à titularisation sans concours de ces dizaines de milliers de non titulaires qui participent depuis plusieurs années au fonctionnement du Service public. La première étape passe par le réemploi de tous à la rentrée (contractuels, auxiliaires, vacataires...).

Sous la pression des actions intersyndicales depuis le mois d'août et des actions de la coordination nationale des MA (en particulier grève de la faim), les MA ayant plus de trois ans d'ancienneté sont réemployés à temps



Thibord SA

Le Sgen-CFDT revendique le droit à titularisation sans concours de ces dizaines de milliers de non titulaires.

plein jusqu'à la fin de l'année scolaire. À la dernière rencontre (syndicats - coordination - ministre) le 2 avril, François Bayrou a affirmé sa volonté de poursuivre cette politique du réemploi des MA les plus anciens à la rentrée. Pour ce faire, des groupements d'heures provisoires seraient créés à partir des heures supplémentaires.

TRANSFORMER LES HEURES SUP EN EMPLOIS

Les heures supplémentaires (HS) peuvent enfin se transformer en emplois. Le Sgen-CFDT demande la transformation des 800 000 HS sur trois ans. Le refus individuel et collectif des HS contraindra l'administration à transformer les heures délaissées, y compris dans la formation continue, en em-

plois. C'est ainsi que pourra être assuré le réemploi de tous.

Lors des séances de négociations avec le ministre, le Sgen-CFDT a toujours posé, mais seul, les problèmes identiques rencontrés par les non titulaires Atoss. Des emplois permanents sont possibles par transformation principalement des crédits de suppléances.

Assemblées générales, grèves, à Rennes, Caen, Poitiers... les personnels réagissent. Le Sgen-CFDT continuera à demander la transformation des heures supplémentaires, des heures complémentaires et des crédits de suppléance en emplois, le réemploi de tous les non titulaires, et un plan sur trois ans de titularisation de tous, sans concours.

Marie-Agnès Rampnoux

EN BREF

ACTION FRAIS DE DÉPLACEMENT

Une quinzaine d'actions sera organisée du 12 au 24 mai pour obtenir du ministère une véritable prise en charge des frais de déplacement de tous les personnels du premier degré qui sont amenés à se déplacer dans le cadre de leur fonction. Les modalités concrètes de ces actions seront définies en intersyndicale (Sgen-CFDT, SE-Fen, SnulPP-FSU et Snudi-FO) début avril. D'ici là, les organisations syndicales interpellent l'administration pour établir des bilans des remboursements effectués et de ceux restant en souffrance, ainsi que l'état des missions qui ne peuvent plus être assurées faute de crédits suffisants.

SUPÉRIEUR : RÉFORME ?

Dejà deux séances du Cneser sur le projet d'arrêté relatif à l'organisation des études. Le vote ne devrait intervenir que le 7 avril.

La rédaction actuelle n'est pas satisfaisante : aucun dispositif d'accompagnement n'est prévu pour ceux qui viennent de DUT ou BTS, ou y vont, après un semestre ; les mécanismes et modalités de validation sont très confus en particulier pour le premier semestre ; le passage en 2^e année de ceux qui ont validé 80 % des enseignements de 1^e année n'est pas de droit... Par ailleurs, le calendrier d'application pose problème. Les universités qui avaient appliqué la précédente réforme devraient pouvoir en tirer le bilan avant de nouvelles modifications.

GRÈVE DES GRÉTA : UN SUCCÈS

Des assemblées générales dans pratiquement toutes les régions, des Dafco occupées comme à Grenoble, des rassemblements spectaculaires comme à Dijon, de nombreux Gréta en grève (11 sur 15 dans l'académie de Montpellier dont 5 avec 100 % de grévistes, 95 % de grévistes à Velay en Haute-Loire, 50 % à Lorient-Quimperlé, 8 Gréta sur 15 dans l'académie de Grenoble avec des pourcentages de 15 à 100 %)... L'appel à la grève nationale dans les Gréta lancé par le Sgen-CFDT et la Ferc-CGT a été un succès. Le ministère doit répondre à nos principales exigences : la titularisation des personnels précaires et une table ronde pour définir un véritable service public de la formation continue des adultes dans l'Éducation nationale.

EN DIRECT

EN BREF

ENFANTS, ÉCOLES ET TERRITOIRES

Enfants, écoles et territoires, la Fédération nationale de défense et de promotion de l'école rurale (FNDPER) organise un colloque sur ce thème les 16 et 17 mai 1997 à Poitiers avec le soutien du Sgen-CFDT. Il réunira des enseignants, des parents et des élus venant de territoires "en crise", ruraux ou Zep. Objectifs : confronter les expériences, repérer les nouvelles pratiques, et faire l'état des recherches sur les relations enfants-écoles-territoires. La plaquette de présentation de ce colloque et les modalités d'inscription sont disponibles auprès de la fédération des Sgen-CFDT.

LA RÉUNION BOUGE

La prime spécifique versée aux fonctionnaires du département de la Réunion serait modifiée pour les fonctionnaires nouvellement recrutés, ce qui amputeraient leur salaire de près d'un tiers. Aucune allusion aux neuf propositions, autour desquelles un large consensus s'était réalisé entre syndicats et élus locaux lors des Assises nationales de l'égalité et du développement des Dom l'an passé ! Fin février, les déclarations d'intention du ministre de l'Outre-Mer ont déclenché, lors des assises du développement, un énorme mouvement de colère. Près de 15 000 manifestants ont exprimé durant une semaine leur détermination à voir rejeter le projet. À la Réunion, le taux de chômage dépasse les 40%, le système de rémunération et de prestations sociales reste très inégalitaire, le coût de la vie est très élevé et les fonctions publiques sont insuffisamment implantées. Une grande partie de l'économie repose sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires. La proposition du ministre aurait donc des effets rapidement perceptibles sur la consommation et les emplois induits (petit commerce, artisanat, emplois de proximité...).

Pour le Sgen-CFDT Réunion, « la solidarité doit être l'affaire de tous et non de quelques-uns. Les discussions sur les rémunérations des fonctionnaires doivent avoir des préalables : étude fiable sur le coût de la vie; solidarité élargie à tous les revenus équivalents publics et privés; solidarité de l'État, du patronat. »

L'heure est à la négociation après la désignation d'un conciliateur. Au-delà des discours, des mesures concrètes - en particulier pour la création d'emplois - doivent voir le jour.

CONTRE LE FRONT NATIONAL

RÉVEIL CITOYEN À STRASBOURG

En organisant son congrès dans la capitale européenne, le Front national souhaitait lancer sa campagne pour les élections législatives.

La dynamique démocrate a été la plus forte.

Durant quatre jours, Strasbourg a vécu au rythme des valeurs de démocratie et de tolérance.

Cinquante mille personnes ont manifesté dans les rues de Strasbourg le 29 mars dernier contre la tenue du congrès du Front national. Le cortège le plus important qu'a connu la capitale alsacienne depuis 1945. Jamais une réunion du FN n'avait provoqué une réaction d'une telle ampleur. En choisissant de tenir son congrès à Strasbourg pendant le week-end de Pâques, le FN comptait s'appuyer sur une région qui a voté à près de 25 % en faveur de Le Pen aux élections présidentielles de 1995 pour donner une dimension européenne à son parti à un an des échéances législatives. Cet enjeu a immédiatement été perçu par les milieux politiques, syndicaux et associatifs de la ville et de sa région. La polémique sur l'opportunité d'interdire la tenue de ce congrès - la jurisprudence aurait donné raison au FN et en aurait fait une victime - s'est peu à peu estompée derrière une réaction citoyenne sans précédent.

Une multitude d'initiatives a peu à peu vu le jour pour ne pas laisser au FN le terrain libre. À l'occasion de la semaine d'éducation contre le racisme du 17 au 22 mars, associations et syndicats enseignants, Sgen-CFDT en tête, ont mis en place de multiples actions afin de sensibiliser les élèves au racisme et à la xénophobie. Les syndicats CFDT, CGT, FSU, Unsas et DGB (allemand) ont organisé un colloque sur le programme du FN en matière sociale, le 14 mars, et ont appelé, avec les associations, à manifester le 29 mars derrière la banderole commune « Rassembler pour vivre ensemble ». Plusieurs dizaines d'associations, partis



F. Balléident

Il faut dépasser le discours d'indignation et de condamnation morale de l'extrême droite pour démasquer le FN, en matière sociale en particulier.

politiques et syndicats regroupés au sein d'un collectif Justice et libertés, ainsi que les milieux artistiques de Cultures et libertés, organisaient des animations pour ne pas laisser le champ libre au parti d'extrême droite.

L'HUMOUR AU RENDEZ-VOUS

Quatre jours au rythme des débats, des projections de films, des expositions et des concerts. L'humour a souvent été au rendez-vous avec une évacuation symbolique de Strasbourg vers l'Allemagne à la veille du congrès, un pique-nique républicain place Kléber à son issue et une opération de désinfection du Palais des congrès le... 1^{er} avril, au lendemain du départ des troupes le-pénistes. La municipalité n'avait pas ménagé son soutien à la défense des valeurs républicaines en faisant placer « Liberté Égalité Fraternité » en six langues sur les panneaux publicitaires de la ville et

autour du Palais des congrès. La dynamique du camp démocratique a dépassé celle du FN. Il faut continuer à travailler pour faire vivre cette flamme citoyenne. Une vigilance de tous les instants est nécessaire pour déjouer les tentatives d'infiltration du FN dans les milieux syndicaux, culturels et associatifs. Il faut dépasser le discours d'indignation et de condamnation morale de l'extrême droite pour démasquer le parti le-péniste, en matière sociale en particulier. La CFDT est sans doute l'organisation la mieux placée pour le faire. Il faut entretenir un tissu associatif, syndical, politique dense et actif pour occuper le terrain et catalyser les mécontentements dans des actions en faveur du progrès social plutôt que vers des slogans populistes. Le syndicalisme, en particulier celui de la CFDT, occupe une place essentielle pour la construction d'une société plus juste et plus solidaire.

François Guyon

INTERNATIONAL

SYNDICALISME EUROPÉEN

UN DÉBAT EUROPÉEN SUR L'UNIVERSITÉ

Les universitaires du Comité syndical européen de l'Éducation se sont réunis à Bruxelles du 29 au 31 janvier 1997.

Les débats entre syndicalistes et avec des fonctionnaires de la Commission européenne ont permis d'avancer des propositions.

Présentation.

Le syndicalisme européen pour l'Enseignement supérieur et la Recherche est en marche. Du 29 au 31 janvier 1997, à Bruxelles, dix-huit « universitaires-syndicalistes », représentant seize organisations - dont le Sgen-CFDT - de douze pays d'Europe, se sont retrouvés pour une réunion organisée par le Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE).

Les problèmes abordés sont très divers, allant de l'autonomie des départements ou facultés vis à vis de leur Université jusqu'à l'influence que les syndicats européens et le CSEE peuvent exercer sur la préparation du cinquième programme cadre (1999-2003) de la direction générale Science, Recherche, Développement de la Commission européenne pour lutter contre les lobbies industriels qui souhaitent orienter les crédits européens de recherche vers l'amélioration de la technologie.

Il faut également tenir compte de la complexité du tracé des frontières entre les compétences des diverses directions générales. Si la libre circulation des citoyens est de la responsabilité de la direction générale Égalité des chances, les équivalences de diplômes, qui facilitent bien les choses, sont du domaine de la direction générale Éducation.

Une première réunion, organisée en janvier 1996, avait permis de constater tout l'intérêt de ces confrontations d'expériences diverses pour l'élaboration de plate-formes communes concernant la Recherche et l'Enseignement



Chambre noire

Le syndicalisme européen doit se développer. Le conflit de Vilvorde en est la plus récente illustration.

supérieur. Plate-formes qui serviront de base pour les interventions du CSEE auprès des gouvernements ou des diverses instances de l'Union européenne.

LES TRADITIONS PÉSENT SUR LES DÉBATS

Cette recherche de bases communes, d'une plate-forme minimale qui soit cependant la plus large possible, n'est pas chose aisée quand on pense au poids des traditions culturelles. Pour certains délégués de pays d'Europe du Nord, le travail de chercheur est incompatible avec le statut de fonctionnaire ! Des ateliers de discussion en petits groupes, alternant avec des séances de discussion et d'information avec des membres du Parlement européen ou des fonctionnaires des différentes direc-

tions générales de la Commission européenne concernées par la Recherche ou l'Enseignement supérieur, permettent de dépasser ces différences et d'avancer des propositions qui pourront ensuite être reprises par les instances politiques du CSEE.

Michel Deyme

72 ORGANISATIONS

Le comité syndical européen de l'Éducation regroupe, pour tous les niveaux d'enseignement, 72 organisations représentant un peu moins de 3 millions d'adhérents dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange. Il est rejoint, progressivement, par des organisations syndicales des pays d'Europe centrale et orientale.

EN BREF

LE COEUR À L'OUVRAGE

Le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation qui regroupe, pour la France, la Fen, la FSU et le Sgen-CFDT, a décidé d'organiser une collecte de livres pour les bibliothèques de lecture publique de l'île Maurice et de Ouagadougou au Burkina-Faso. Les académies de Bordeaux, Poitiers (pour Ouagadougou), Rouen, Lille, Caen, Amiens (pour l'île Maurice) ont été sollicitées. Cette opération « Du cœur à l'ouvrage » dépend de la mobilisation unitaire qui se fera au plan local. Cette initiative concrète de solidarité vient, à la demande des trois organisations, de recevoir le soutien du chef de cabinet du ministre de l'Éducation nationale.

KOSOVO

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) dénonce les mesures discriminatoires équivalent à un système d'apartheid et le meurtre de Feriz Blakçori, enseignant de 28 ans, torturé à mort par la police de Prishtina le 12 décembre. Il déplore la non application de l'accord sur la normalisation de la situation au Kosovo, signé par Ibrahim Rugova pour le Kosovo et Slobodan Milosevic pour la Serbie. Le CSEE interpelle les instances européennes pour qu'elles exercent une pression politique et économique maximale à l'encontre du gouvernement serbe, pour que ce dernier mette un terme à la répression du peuple albanais au Kosovo.

PLANÉT'ÈRE

Dans la perspective d'un grand forum francophone sur l'éducation relative à l'environnement en lien avec le développement durable qui se tiendra en novembre prochain à Montréal, un colloque sera organisé en France les 6 et 7 juin à Marly-le-Roi (78).

Six organisations françaises sont parties prenantes : le Sgen-CFDT, la Fen, la FSU, la Ligue de l'Enseignement, les Ceméa, le réseau École et Nature. Il s'agira, sur la base de valeurs communes, de réaliser un état des lieux sur l'éducation relative à l'environnement au plan national et de préparer, à partir de pratiques et de réalisations, l'expression française pour le forum Planét'ÈRE de Montréal. C'est une occasion privilégiée pour redonner du souffle à cette question d'avenir.

DES ASSISES POUR L'ÉGALITÉ

Deux mille femmes et quelques hommes ont participé aux assises nationales pour les droits des femmes à la Plaine-Saint-Denis (93) les 15 et 16 mars derniers.

Le Sgen-CFDT était présent à ces journées.

Récit.

Pari tenu. Quelque deux mille femmes et une poignée d'hommes se sont réunis à la Plaine-Saint-Denis, aux portes de Paris, les samedi 15 et dimanche 16 mars pour affirmer les droits des femmes.

« Se battre pour l'application du principe de l'égalité des droits inscrits dans la loi, c'est aussi se battre pour enrichir la démocratie pour tout le monde » a déclaré Maya Surduts* en ouvrant les travaux des assises.

Ces assises étaient voulues par les organisations féministes, syndicales, politiques de la manifestation qui a réuni quelque quarante mille personnes le 25 novembre 1995. L'occasion, pendant deux jours, d'échanges intenses, fructueux, de témoignages parfois poignants, de débats vifs dans les huit ateliers qui reprenaient le travail de toute une année.

Huit commissions nationales ont effectué un travail de fourmis et couvert tous les champs de la société, celui du droit au travail, à la dignité, à la citoyenneté pleine et entière, du droit de la personne, du droit de choisir sa sexualité, du droit à la santé, du droit de choisir ou refuser la maternité, sans oublier les solidarités internationales envers les autres femmes.

Un an de travail, à Paris, mais aussi en province où vingt-trois collectifs locaux se sont créés pour travailler sur tout ou partie des thèmes proposés. Certains de ces collec-



Chambre noire

Deux jours de réunion pour débattre des réflexions menées par les groupes locaux, les associations, syndicats et partis politiques depuis un an.

tifs ont tenu des assises régionales comme à Lille, Toulouse, Lyon, Marseille, Clermont, Bordeaux, Rouen, Alençon... et sont venus, porteurs de leur démarche et réflexion.

Cette année de préparation a été ponctuée par trois week-end nationaux de concertation (juin, octobre 1996 et février 1997) qui ont permis d'élaborer les thèmes centraux de la réflexion-action.

L'ÉCOLE POUR CONSTRUIRE L'ÉGALITÉ

La fédération des Sgen-CFDT, faute de forces militantes pour s'investir durant tout le processus dans les huit ateliers n'a pu vraiment peser sur les choix qui ont été faits dans certains domaines ne relevant pas directement de la problématique spécifique des droits des femmes.

Elle a néanmoins été présente, lors de certaines réunions et, notamment, aux trois week-end qui ont réuni chaque fois entre cent cinquante et deux cents participants venus de tous les coins de France. L'essentiel des interventions du Sgen-CFDT a porté sur le rôle de l'École, dans différents domaines,

pour construire une société où l'égalité entre femmes et hommes serait une réalité. Lors des assises nationales, une délégation confédérale, conduite par Marguerite Bertrand, a assisté aux travaux. Le Sgen-CFDT était représenté par les membres de sa commission mixité fédérale, répartis dans les huit ateliers, et par plusieurs militantes investies dans des collectifs régionaux.

Ces assises ont été d'une richesse exceptionnelle et ont touché à tous les domaines de la vie, même si le Sgen-CFDT ne peut se reconnaître dans certains points de la plate-forme. Soit parce qu'il estime que ces points ne relèvent pas directement de sa compétence - comme l'abolition de la dette ou l'établissement de nouvelles règles du commerce international -, soit parce qu'il n'a pas encore tranché sur tel point qui est en débat dans l'organisation - comme les 32 heures sans réduction de salaires -. Soit parce qu'il estime que cela relève de l'entente entre deux personnes - comme le partage égalitaire des tâches domestiques et familiales.

Ces assises sont une véritable avancée pour l'en-

semble des femmes et pour toute la société qui ne peut vivre de façon bancale. Elles marquent la détermination de personnes venues d'horizons différents, avec des vérités et des approches des problèmes de société différents, d'affronter l'avenir ensemble et faire avancer les droits des femmes. La volonté existe pour que toutes et tous puissent vivre dans un monde où l'égalité ne sera pas qu'un mot vain et où la réalité de cette égalité coïncidera avec les dires et les textes.

Demain ne sera plus comme hier si, sans démagogie et sans hégémonie, toutes les formes d'intolérance sont combattues. Et si se construit une société où les femmes et les hommes auront et exerceront pleinement les mêmes droits et devoirs sans que l'une ou l'autre composante de la société humaine ne s'impose à l'autre.

Michel Debon

* Maya Surduts est présidente de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (Cadac), à l'origine du rassemblement de ces diverses organisations.

Du côté des parents d'élèves



E. Dal Secco

PARENTS D'ÉLÈVES

La coopération des parents et des enseignants est indispensable au bon fonctionnement de l'école.

**Le Sgen-CFDT a fait le choix du partenariat.
Ce dossier est l'occasion de donner la parole
aux présidents des deux principales
fédérations de parents d'élèves.**

Dossier coordonné par Jean-Michel Boullier

SGEN-CFDT ET PARENTS D'ÉLÈVES LE CHOIX DU PARTENARIAT

Le Sgen-CFDT a clairement fait le choix du partenariat avec les parents d'élèves. Cette option est cohérente avec son combat pour la réussite de tous les jeunes, pour une transformation en profondeur de l'école, pour la réduction des inégalités. Les parents ont, avec les personnels, un rôle à jouer pour que chaque jeune sorte du système éducatif avec une qualification reconnue, pour que les écoles et établissements soient bien insérés dans leur environnement, pour que l'apprentissage de la citoyenneté soit une réalité... N'oublions jamais que le décalage entre l'école et les familles est l'une des causes de l'échec scolaire.

L'école et la société sont de plus en plus interdépendantes. Il est nécessaire de faire face ensemble aux exclusions de toutes sortes, à une précarisation et une pauvrisation croissantes.

La coopération avec les parents va de pair avec l'élaboration de projets d'école et d'établissement. Chaque projet ne devrait-il pas d'ailleurs comporter obligatoirement un volet sur les relations entre personnels, parents et jeunes ?

CLARIFIER LES RÔLES

La coopération avec les parents ne doit pas pour autant aboutir à une confusion des rôles. Les personnels - beaucoup y sont prêts et agissent en ce sens - doivent accepter que tout ce qui touche aux conditions d'étude et de vie des jeunes dans les écoles et établissements, mais aussi à l'organisation et au contenu de l'enseignement, soit non seulement l'objet d'information mais de dialogue. En même temps, il va de soi que les parents ne peuvent se substituer aux personnels.



Chambre noire

Pour le Sgen-CFDT, le rôle des fédérations représentatives de parents est irremplaçable.

Ceux-ci ont, en tant que professionnels, une responsabilité pédagogique ou éducative spécifique qu'il serait dangereux de nier. Plus les rôles seront clairs, moins les tensions se feront sentir. Plus le dialogue sera développé, plus les liens seront forts, et plus la confiance sera réelle. Cela suppose que les relations avec les parents soient considérées comme partie intégrante du travail et non comme un supplément d'âme. L'enjeu est de taille : c'est l'émergence d'une problématique de coéducation. Celle-ci tourne le dos à celle de simple "consommateur d'école". Elle suppose une volonté commune farouche, durable, de faire face aux risques de l'exclusion, à la résignation et au découragement du jeune, au moment où la situation de l'emploi conduit celui-ci soit à un surinvestissement dans le sco-

laire, soit à un désintérêt pour l'école.

La réalité vécue par les personnels, c'est aussi une plus grande difficulté à établir des liens avec les parents des élèves qui ont davantage de problèmes. La peur de l'école n'a-t-elle pas laissé des traces ? La crainte de ne pas comprendre les programmes ou le fonctionnement de l'établissement, les difficultés à se retrouver dans les différents enseignements, dans le maquis des options, filières... ne peuvent être sous-estimées. Répondre aux défis de l'incompréhension est une facette de la lutte contre l'échec scolaire.

DES MOYENS POUR LES FÉDÉRATIONS

Pour le Sgen-CFDT, le rôle des fédérations représentatives de parents est irremplaçable. Pour exercer celui-ci - qui est

un rôle d'intérêt général - elles doivent disposer des moyens nécessaires. Ces fédérations sont nos partenaires. Cela explique que l'essentiel de ce dossier soit consacré à une information sur leurs positions respectives. Ce rôle d'interlocuteur qu'elles jouent est fondamental : au-delà de la défense de telle ou telle situation locale, une vision, une démarche ayant une portée collective globale s'impose. L'atomisation ne peut être porteuse d'efficacité et d'avancées pour l'école. N'oublions pas également que, derrière telle ou telle association locale « indépendante », se profilent parfois des velléités d'implantation du Front national. Notre optique est claire, c'est celle du renforcement de la coopération à tous les niveaux avec ces fédérations représentatives.

Jean-Michel Boullier

DES PARENTS DANS L'ACTION

Pour obtenir des moyens supplémentaires pour le collège, des parents d'élèves de Savoie ont retenu les professeurs dans l'établissement. Une action payante réalisée en concertation avec les organisations syndicales.

La salle des profs est bouclée. Opération de police ? Nullement. Il s'agit simplement d'une opération des parents d'élèves de la FCPE.

Au départ, il y a une situation malheureusement banale : un collège de Savoie confronté à une dotation horaire globale insuffisante. Les parents d'élèves de la FCPE, alertés par l'intersyndicale, décident d'une action originale et symbolique : bloquer les enseignants dans la salle des profs après la récréation de l'après-midi. Suite à une concertation, le choix se porte sur un après-midi où beaucoup de professeurs sont présents. Contact est pris avec la presse locale ainsi que les radios et télévisions locales. Le thème revendicatif retenu est : « il faut des moyens pour le service public d'éducation et en particulier pour réaliser le projet d'établissement adopté par le conseil d'administration. »

Daniel Mansoz

Le jour dit, un groupe de parents investit le collège et bloque les accès à la salle des profs pour interdire d'en sortir. Un dialogue s'engage entre les parents et les enseignants. Tous ne sont pas en accord avec cette action mais aucun ne pourra aller prendre ses élèves. Le chef d'établissement vient aux nouvelles puis tente d'obtenir la levée du « siège ». Peine perdue. L'occupation se poursuit de 15 h 30 à 18 heures. Les journaux locaux sont au rendez-vous et relatent l'événement. De même Radio France Savoie et la télé régionale évoquent le problème dans les journaux d'information.

Le bon retentissement de cette action somme toute modeste explique sans doute le déblocage de la situation et l'attribution de quelques heures poste à l'établissement.



E. Dal'Succo

DES PARENTS ET DES TEXTES

DANS LE PREMIER DEGRÉ

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Décret 90-788 du 6/09/1990

« L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, les personnels du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, éventuellement le médecin chargé du contrôle médical scolaire, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels médicaux ou paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés dans l'école. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige. Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élèves de l'école. » (art. 21)



E. Dal'Succo

DANS LE SECOND DEGRÉ

Nous ne donnons ici que les dispositions relatives aux « droits et devoirs » des associations tels qu'ils ont été précisés par la circ. 86-256 du 9/09/1986 (BO n° 31 du 11/09/1986, RLR 555-0).

DROITS ET DEVOIRS DES ASSOCIATIONS

1) Dans chaque établissement sera affichée dans un endroit facilement accessible aux parents d'élèves une liste :

- Des fédérations et unions

nationales de parents telles qu'elles figurent ci-dessus, complétées par les noms et les adresses des responsables des associations locales affiliées ;

- Des associations locales habilitées, comportant le nom et l'adresse du ou des responsables pour l'établissement.

2) Les associations de parents d'élèves doivent avoir la possibilité d'organiser dans l'établissement des réunions statutaires de travail ou d'information, des réunions communes de parents et d'enseignants. Le directeur, principal ou proviseur prendra à cet effet, en accord avec les responsables de ces associations, sans discrimination, toutes les mesures qui lui paraîtront nécessaires pour offrir les meilleures possibilités de réunion aux associations, sans apporter de perturbation au fonctionnement de l'établissement. La liberté, la tolérance et la sécurité seront rigoureusement respectées.

3) Les associations doivent pouvoir disposer de boîtes à lettres et de tableaux d'affichage. La mise à disposition temporaire d'un local peut, en fonction des possibilités, être accordée par le chef d'établissement.

4) Les associations ne peuvent fixer leur siège social dans un local scolaire.

5) Les responsables d'associations ont la possibilité de prendre connaissance pendant quatre semaines, commençant huit jours avant la rentrée, de la liste comportant le nom et l'adresse des parents d'élèves de l'établissement qui n'auront pas manifesté leur opposition à cette communication.

De même, les représentants dûment mandatés d'une fédération nationale habilitée peuvent bénéficier de cette possibilité dans les établissements dans lesquels leur organisation n'est pas déjà représentée par une association locale.



Président de la FCPE depuis juin 1996, Georges Dupon-Lahitte est enseignant-chercheur à l'Université Michel-de-Montaigne de Bordeaux. Il est père de six enfants.

LA FCPE

Fondée en 1947, la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) est l'organisation de parents la plus représentative. Elle rassemble 320 000 adhérents dans 20 000 conseils locaux. Elle a recueilli aux dernières élections 57 % des voix dans le second degré et 32 % dans le premier degré.

Être parent d'élèves en 1997, c'est quoi ?

Georges Dupon-Lahitte (FCPE) : Il y a autant de situations qu'il y a d'individus. À partir du moment où l'un de ses enfants est scolarisé, on devient parent d'élèves. Mais il y a un deuxième niveau, le parent d'élèves militant. Dans la FCPE, ce parent considère qu'il doit participer et prendre sa place dans le système éducatif. Il agit pour ses enfants mais également pour la réussite de tous les enfants. Être parent d'élèves, c'est agir en citoyen.

Jean-Pierre Bocquet (Peep) : Pour nous, c'est clair. Notre

projet associatif, réactualisé en 1996, répond à cette question en quatre points :

- C'est être parent d'élèves avant tout. C'est être le premier éducateur de son enfant ;
- C'est être compétent et efficace en participant à un mouvement ;
- C'est être un acteur local,
- Enfin, c'est préparer l'avenir de la société.

Quelles sont les priorités de votre fédération pour l'école d'aujourd'hui et de demain ?

G. D.-L. : La priorité est de mettre réellement le jeune au centre du système et de toutes les préoccupations. Ce principe, affirmé dans la loi d'orientation, doit être appliqué. La réussite de chaque jeune est l'objectif principal.

Pour la FCPE, les élèves doivent être acteurs de leur formation et l'école doit être un lieu d'épanouissement, de réussite pour l'individu. Cela passe par un développement de l'éducation à la citoyenneté. Nous sommes également très préoccupés par de graves dérives touchant le principe de gratuité.

J.-P. B. : Notre priorité est plus centrée sur l'enfant d'au-

FÉDÉRATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DEUX PRÉSIDENTS SUR LE GRILL

Profession-Éducation a rencontré les présidents des deux principales fédérations de parents d'élèves, la FCPE et la Peep. Intégration, rythmes, formation professionnelle, collège, orientation... tour d'horizon.

jourd'hui et la société de demain. Nous nous intéressons aux élèves pour en faire des adultes responsables, donc des citoyens responsables. Pour cela, le niveau d'instruction et de culture est important. Il doit permettre à chaque jeune d'avoir la possibilité de s'insérer dans la société, de s'y sentir bien, autant dans le domaine de la culture, des loisirs ou du travail.

L'école remplit-elle bien sa fonction d'intégration à l'heure actuelle ?

G. D.-L. : Oui, quand on regarde le primaire. Mais il y a une rupture entre le premier et le second degré. Les problèmes commencent à apparaître au collège. L'élève y vit dans un système éclaté où chaque professeur vient dans sa classe sans toujours prendre en compte la globalité de l'enfant. C'est la forme d'organisation du collège qui doit être repensée.

Comment progresser dans le sens de l'intérêt du jeune en matière de rythmes ?

G. D.-L. : Il faut se poser la question du rythme de vie de l'enfant et mettre en convergence les éléments connus. Les chronobiologistes, les chercheurs, les associations travaillent depuis longtemps. Nous savons que les rythmes sont différents selon l'âge, selon le moment de la journée... L'alternance sept semaines de classe, deux semaines de vacances est une évidence, mais les professionnels du tourisme la refusent. Résultat, on adapte le rythme de l'enfant à celui de l'adulte. Nous devons inverser la problématique. Si l'objectif

faut une politique globale, assosiant les collectivités territoriales, pour prendre en compte tous les problèmes, dont celui des enseignants qui s'épuisent dans les Zep. Les Zep ne doivent pas être figées. La FCPE souhaite une relance, mais demande une évaluation.

J.-P. B. : Pour nous, les Zep ne posent pas problème. Il est normal qu'elles existent. Ce qui nous interroge, c'est l'importance des moyens qu'il faut mettre en œuvre pour que ce projet puisse aboutir. Il en faudrait beaucoup plus qu'actuellement, mais la société n'est pas prête. Le résultat des Zep est trop faible, c'est dommage. Je suis pour le renforcement des Zep, mais est-ce vraiment possible dans le cadre du budget ? On ne peut pas faire une politique Zep au détriment du reste. Il ne faut pas non plus de demi-mesures.

La réforme du collège vous satisfait-elle ?

G. D.-L. : Non, cette réforme ne nous satisfait pas ! Nous y voyons la remise en cause du collège unique par la création de filières. Avec les options, le collège ne s'adapte pas à l'élève, il crée des filières. Au lieu de permettre aux potentialités des jeunes de s'épanouir, le collège veut les faire rentrer dans un moule. Le collège qui devrait être une continuité du primaire fonctionne toujours de façon élitaire.

Cette réforme, avec la loi Giraud sur l'apprentissage qui autorise des jeunes à quitter le système scolaire à 14 ans, permet d'exclure des élèves.

J.-P. B. : Nous l'avons dénoncée. Nous sommes opposés

est de donner à chacun les moyens de réussir, il faut, avec l'ensemble des partenaires, une prise en compte globale du rythme de l'enfant, tenant compte des caractéristiques locales. Ensuite, on réfléchit à la semaine, à l'année.

aux trois cycles. Le système de redoublement à la fin de la sixième ne peut pas régler les problèmes du collège. On a oublié que les élèves viennent du primaire. On limite le redoublement en primaire. Mais arrivé au collège, l'enfant peut redoubler sa sixième !

De manière globale, nous sommes déçus par la procédure. Il n'a pas été tenu compte de l'évaluation des expérimentations. Le ministère donne l'impression de ne pas avoir de vision globale du collège. Pourtant il en a une, mais le ministre ne veut pas nous dire où il va.

Nous sommes d'accord avec une conclusion du rapport Fauroux : à la fin de la scolarité obligatoire, les jeunes doivent bénéficier d'un bagage minimum.

Que proposez-vous pour la formation professionnelle ?

G. D.-L. : Quand nous parlons de formation professionnelle, il ne faut pas s'arrêter au manuel. Toute formation a une finalité professionnelle. Le réel problème est celui de l'orientation.

Dans l'Éducation nationale, la formation professionnelle ne peut pas être l'adaptation à un poste de travail. Elle doit donner au jeune un certain nombre de clés et de passeports pour occuper différents emplois. Le défi majeur est de former des jeunes pour qu'ils puissent se remettre en formation tout au long de leur vie.

J.-P. B. : L'École doit donner des aptitudes à l'emploi, mais pas former à un emploi. Elle doit tenir compte de l'environ-



Président de la fédération Peep depuis mai 1992, Jean-Pierre Bocquet est professeur d'Hygiène à la faculté de Médecine de Nice. Il est père de quatre enfants.

LA PEEP

Issue d'associations de parents d'élèves dont certaines datent de 1906, la fédération des Parents d'élèves de l'enseignement public (Peep) revendique 400 000 familles adhérentes dans 4 864 associations locales. Elle a recueilli aux dernières élections 25 % dans le secondaire et 8 % dans le primaire.

Le système actuel d'orientation vous satisfait-il ?

J.-P. B. : Y a-t-il vraiment un système d'orientation ? L'orientation par l'échec ne nous satisfait pas. On oriente vers quoi ? Un diplôme, une filière, un métier, une école ? Les jeunes et les parents ne savent pas. Nous demandons plus de passerelles pour permettre au jeune le droit à l'erreur. En fait, on régule plus les flux qu'on n'oriente l'enfant en fonction de son projet personnel. Ce dernier disparaît dans les méandres de l'orientation.

La question qui reste en l'air, c'est : quel est le rôle de l'École ? Tant qu'on n'aura pas répondu à cette question, l'orientation aura du mal à être efficiente.

Du côté des parents d'élèves



Chambre noire

Êtes-vous favorable à une évolution du métier enseignant et des métiers Atoss ? Si oui, dans quel sens ?

G. D.-L. : Tous les métiers évoluent, pourquoi celui d'enseignant n'évoluerait-il pas ? Le métier d'enseignant, ne se résume pas à la transmission du savoir. Il faut changer cette vision. Le métier d'enseignant ne peut pas être centré sur sa discipline car le travail d'équipe est primordial. Les savoirs être concernent tous les enseignants dans toutes les disciplines.

Pour les Atoss, la loi de 1989 parle d'une communauté éducative. Le concierge en fait partie, il participe à la formation du jeune. Comme l'agent de nettoyage qui demande aux élèves de respecter son travail en ne jetant pas de papiers sur terre. Le problème est que l'on hiérarchise les fonctions des individus.

J.-P. B. : Nous n'y sommes pas opposés, tout métier doit évoluer. Mais ce n'est pas notre problème, c'est celui des syndicats. Ce qui nous intéresse, c'est le résultat de cette évolution. Nous voulons des enseignants et du personnels Atoss de qualité.

Quel bilan faites-vous des droits actuels des élèves ? Faut-il une extension de ces droits ?

G. D.-L. : Il faut faire reconnaître tous ces droits, et aller plus loin. Ce n'est pas quand l'élève est majeur qu'il a des droits. Au fur et à mesure que l'enfant évolue, il doit avoir une parole qui compte dans la vie de l'école, du collège. Il ne suffit pas de faire de l'instruction civique. Il faut du vécu. Dès le primaire, le jeune doit avoir toute sa place. Comment être délégué en sixième si on a été exclu de toute représentation jusqu'en CM2 ? Pour la FCPE, des délégués élèves devraient siéger dans les conseils d'école.

J.-P. B. : Dans votre question, vous ne parlez que des droits. Pas des devoirs. On ne peut pas dissocier les droits des devoirs. Les droits des élèves sont sous-utilisés. Ils sont souvent considérés comme des gadgets par les élèves eux-mêmes. Il reste beaucoup à faire pour que ces droits soient totalement investis.

Comment avancer sur le terrain de la gratuité ?

G. D.-L. : La FCPE élaboré la charte de la gratuité. Pour nous, il ne peut y avoir d'éducation nationale sans gratuité. C'est une condition du principe d'égalité. Les familles ne doivent pas être pénalisées par le coût des études. Aujourd'hui, même si la gratuité est inscrite dans la loi, on assiste à des dérives. J'ai

l'exemple d'une maternelle dont les enseignants demandaient jusqu'à 600 F de participation dans l'année. L'école a changé, les enfants assistent à des spectacles, font des sorties. C'est très important, mais les collectivités locales n'ont pas intégré ces nouvelles charges dans les budgets alloués aux écoles.

Dans les collèges, les éditeurs publient des cahiers d'exercices en complément des livres. Ils sont évidemment à la charge des parents ! Même chose dans les lycées et surtout les LP. Dans un pays où la scolarité se prolonge bien après seize ans, il n'est pas normal que la prise en charge par l'État ne se poursuive pas. Tout au long de la scolarité, le problème des voyages scolaires doit être abordé par la communauté éducative. Si le voyage s'inscrit dans un cadre pédagogique, il doit concerner tous les enfants et être gratuit. Sinon, à quoi sert-il ?

J.-P. B. : Il y a un recul dans ce domaine. C'est un concept généreux, mais il n'est pas appliqué. Il doit être plus perceptible. Cela pose problème quand les livres sont gratuits dans un collège et que personne ne s'en sert. Tout le monde doit se responsabiliser, et prendre conscience du coût économique de l'école. Y com-

pris quand on demande d'acheter une règle ou un cahier. Chacun doit y faire attention.

Quelle est votre perception du syndicalisme enseignant ?

G. D.-L. : Comme tout syndicalisme, il a son caractère corporatiste. C'est légitime. Mais ce qui concerne la défense des intérêts des salariés ne doit pas se faire au détriment de la réussite des jeunes. Concernant la réduction du temps de travail des enseignants, par exemple, il ne faut pas qu'elle entraîne la diminution de la durée de scolarisation.

Le problème est le même pour les disciplines. Elles n'ont d'intérêt que par ce qu'elles apportent aux jeunes. Pourtant, il y a un véritable corporatisme de chaque discipline.

J.-P. B. : Syndicalisme oui, corporatisme non. Nous sommes parfois irrités par les syndicats qui défendent des positions corporatistes. Ce sont les mêmes qui ne veulent toucher à rien. Est-ce vraiment du syndicalisme ? Le syndicalisme doit aller dans l'intérêt de la collectivité et non pas d'une partie de la collectivité.

Propos recueillis par François Balédent et Vincent Fabre

PARENTS D'ÉLÈVES DANS LE SUP

Vos fédérations sont-elles implantées dans l'Enseignement supérieur, au delà d'un siège au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ?

G. D.-L. : Notre champ d'intervention est plus large que notre champ d'adhésion qui s'arrête au lycée. La FCPE n'est pas présente dans l'enseignement supérieur, mais elle s'y intéresse. On ne peut pas penser le système éducatif sans intervenir sur l'amont et l'aval. Nous accompagnons donc les jeunes après le bac.

J.-P. B. : Nous avons d'ores et déjà une union fédérale Peep Sup qui s'occupe de la

transition entre le secondaire et le Supérieur. À notre grand regret, nous n'avons pas été invités à siéger dans les groupes de travail sur le Supérieur. Nous sommes favorables à la grande voie technologique, à une orientation progressive et non à une sélection.

La présence des parents est naturelle dans les classes préparatoires. Elle est plus difficile en IUT et en université. Nous sommes là pour accompagner les jeunes qui ont besoin d'un environnement et d'une aide.

Nous sommes aux côtés des enfants de la maternelle à l'université, avec pour volonté de bien gérer les transitions.



Quinzaine de l'École publique, du 5 au 18 mai 1997.

Enfant, jeune... le temps de vivre, vivre son temps.

L'ERREUR : UN Outil pour ENSEIGNER

Jean Pierre Astolfi est convaincu que l'erreur ne doit plus être considérée comme une faute donnant lieu à sanction. Il propose d'utiliser les erreurs comme des indices pour comprendre le processus d'apprentissage et des témoins pour repérer les difficultés des élèves. Il montre de façon concrète comment on peut s'appuyer sur les erreurs commises pour orienter et réguler l'intervention pédagogique. Il identifie huit types d'erreurs pour lesquelles il propose médiations et remédiations.

À noter quelques pages, accompagnées d'un tableau très synthétique mais clair, de description comparée des démarches initiées par Bachelard et par Piaget.

L'erreur, un outil pour enseigner - Jean-Pierre Astolfi - ESF Éditeur - 128 pages - Collection Pratiques et enjeux pédagogiques - 98 F.

L'ÉDUCATION FACE À LA VIOLENCE

La violence est un phénomène de société devant lequel

nombre d'éducateurs se sentent désarmés. L'auteur propose de sortir du dilemme "exclure ou s'affronter". Il identifie treize formes de violence importée ou prenant naissance à l'intérieur de la classe voire au sein de la relation pédagogique. Une série de monographies qui sont autant d'exemples concrets (pris à l'école élémentaire) permettent à l'auteur non seulement de décrire des situations mais aussi de les analyser et de proposer des solutions. Ni solutions démagogiques ni révélations d'un "gourou" dans cet ouvrage qui propose des outils pour éviter que les situations pédagogiques ne dégénèrent. Utile pour la réflexion, mais aussi pour la pratique quotidienne.

L'éducation face à la violence - Yannick Joyeux - Éditions ESF - 192 pages - Collection Pédagogies - 138 F

LE SYNDICALISME ENSEIGNANT

Ce livre est une bonne synthèse sur le syndicalisme dans le secteur de l'éducation. Les aspects historiques, bien présents, sont loin d'être

prégnants. Cet ouvrage se situe au cœur de l'actualité et met en avant des enjeux pour l'avenir autour de quelques questions. Quel équilibre entre une synthèse porteuse de changement social et la défense des identités professionnelles ? Quels modes de fonctionnement pour permettre aux catégories de se rencontrer, de faire converger les visions de l'institution et du monde social ? Quelle place dans le mouvement syndical français ? L'auteur parle de bouleversement des conditions dans lesquelles se construit la représentation des personnels au cours de ces dernières années. Le Sgen-CFDT est largement sur la sellette tant à propos de ses rapports avec la confédération que de ses objectifs. La segmentation corporative et les contradictions de la FSU constituent des préoccupations réelles. Ce livre peut incontestablement contribuer au débat sur le syndicalisme enseignant. Il a su éviter les clichés, les démarches réductrices. Deux regrets cependant : la place insuffisante accordée aux personnels Atoss et le caractère superficiel de ce qui est écrit sur l'enseignement privé, et notamment sur les relations entre deux organisations de la CFDT, le Sgen et la Fep (Fédération CFDT de la Formation et de l'Enseignement privés). *Le syndicalisme enseignant* - Bertrand Geay - Éditions La Découverte - Collection Repères - 113 pages.

VADE MECUM JUSTICE ÉDUCATION

Initiative intéressante du rectorat et du palais de Justice de Nice pour éclairer les chefs d'établissement, ou les directeurs d'école sur la sécurité et la justice. Au sommaire : La sécurité dans les établissements ; le rôle du chef d'établissement dans les domaines de sécurité, responsabilité, police... ; les responsabilités ; la protection des fonctionnaires ; les

droits, obligations, protections de l'élève ; l'action sociale ; les droits et obligations des familles ; la communication et l'information ; les autorités judiciaires et administratives...

Un ouvrage utile, simple et clair, indispensable dans la bibliothèque de tous les chefs d'établissements et directeurs d'école.

Vade Mecum Justice Éducation - CRDP Nice - Z'éditions - 110 pages - 80 F.

INFOS

• Enseigner en Zep - Quelles perspectives pour les formations ?

L'IUFM du Nord-Pas-de-Calais organise, les 23 et 24 mai 1997 à Lille, les premières rencontres nationales sur la formation des enseignants ou futurs enseignants appelés à exercer en Zep.

Six ateliers ponctueront ces deux jours. Autorité et civilité ; Travail en équipe et partenariat ; Les savoirs scolaires ; L'École et le développement urbain ; Les familles et l'École ; École et culture. Ces rencontres nationales se veulent un lieu de mise en évidence des différentes démarches engagées sur le thème des Zep et plus généralement sur la scolarisation des élèves de milieux populaires. Dans cet esprit, elles seront également un temps d'échange et de mise en évidence des différentes productions sur différents supports qui nourrissent ces réflexions.

200 F l'inscription, actes compris. Dossier à demander à l'IUFM Nord-Pas-de-Calais, Dominique Tissoires, au 03 20 91 16 26, poste 199.

• L'Association franco-phone d'éducation comparée organise un colloque international sur le thème suivant : les modalités de prise en compte de la diversité dans les institutions éducatives, du 21 au 23 mai 1997 à Louvain en Belgique. Ce colloque sera organisé autour de pratiques dans une optique comparatiste. Pour tout renseignement, s'adresser à Monsieur Gauthier, 3 clos des Meillottes 91450 Soisy sur Seine.

• *L'Envol, l'éducation autrement* est un nouveau journal qui se propose d'être un outil d'information et de liaison entre les personnes et les groupes qui œuvrent et expérimentent dans différents lieux pour l'affirmation d'une autre éducation au service de l'homme dans sa globalité.

Des articles divers et riches, une maquette claire, le premier numéro est une réussite. À lire absolument.

Pour recevoir le numéro 0, envoyer vos coordonnées et un timbre de 4,50 F à *L'Envol*, BP 15, 44640 St-Jean-de-Boiseau.

LANGUES VIVANTES À L'ÉCOLE

OÙ VA LE MINISTÈRE ?

Petit à petit, les langues vivantes gagnent l'élémentaire.
Les expériences se multiplient sans que le ministère n'ait
une vision claire des objectifs recherchés.
Le Sgen-CFDT, favorable à cette initiation,
demande des engagements précis.

« C E1, CE2 sans frontière », Enseignement d'initiation des langues étrangères (EILE) en CM1 et CM2, les langues à l'école progressent sans projet bien défini.

L'initiation, engagée à la rentrée 1995 dans les classes de cours élémentaire, s'est prolongée cette année avec une nouvelle série de cassettes. Les modules complémentaires ont intégré certaines critiques. Les scènes de la vie quotidienne, des personnages réels, des chants issus du patrimoine culturel des différents pays concernés y occupent une place plus importante. La série « CM1 sans frontière » est en préparation. Il n'est pas prévu de montée en charge lexicale mais un enrichissement des structures de langage afin de favoriser les situations de communication. Les maîtres seraient invités à enrichir l'activité par des outils diversifiés et à se "détacher" de la cassette. Une entrée légère dans l'écrit est prévue, mais resterait globale, en prise avec des éléments du quotidien tels que pancartes, affiches, etc. Pas question, assure le ministère, de commencer un travail mettant en jeu la relation graphie-phonie.

Parallèlement, l'EILE concerne près de la moitié des élèves de cours moyen. Cet enseignement, mis en place depuis 1989, fonctionne sur la base de deux



À la rentrée, le portugais s'ajoute à l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien.

heures hebdomadaires de langues, confiées le plus souvent à des intervenants extérieurs financés par les communes, à des professeurs de collège ou à des maîtres « spécialisés ». La cohabitation des deux dispositifs ne pose pas problème au ministère, les choses devront se gérer localement, la perspective étant bien que "CM1 CM2 sans frontière" se substitue progressivement à l'EILE.

UNE GÉNÉRALISATION EN CINQ ANS ?

Le ministère se félicite de l'extension du dispositif sur le terrain. Méthode Coué ou optimisme résolu, il compte sur une généralisation par contagion volontaire d'ici cinq ans. Pour le ministère, la compétence linguistique des maîtres n'est pas fondamentale. L'outil audiovisuel est conçu pour être utilisé quel que soit leur niveau de langue. Les

cassettes donnant des énoncés de référence parfaits, ce sont eux qui seront assimilés par les élèves... Il reconnaît que ce souci doit être pris en compte dans les stages de formation continue. Pour le Sgen-CFDT, le ministère élabore un dispositif pour lequel il investit beaucoup (en recherche, en moyens de formation et en outils). Mais il admet ne pas en maîtriser toutes les conséquences, tant en amont en terme de formation initiale qu'en aval en terme de cohérence avec l'enseignement au collège.

Si le Sgen-CFDT souhaite que tous les élèves bénéficient rapidement de cette initiation, il revendique un engagement clair et dans la durée du ministère. L'adhésion des enseignants ne se fera que s'ils sont convaincus de la cohérence et de la pertinence du dispositif.

Françoise Lebocey

SECOND DEGRÉ

Français et Lettres: « La chute d'Espoir »

Sans doute le programme de Lettres pour le bac sera-t-il publié lorsque ces lignes paraîtront. Le refus par le Sgen-CFDT du renouvellement annuel en première est partiellement pris en compte puisque La Fontaine est conservé en série L. En revanche, la demande d'une définition ouverte et large n'a pas été entendue. La proposition du ministère : *Électre* de Giraudoux pour les séries générales et quatre livres des *Confessions* de Rousseau pour les séries technologiques est trop restrictive. En outre la répartition entre les séries

n'est pas très judicieuse. Mais il semble que ce soit l'avis du Snes qui ait primé... En terminale, *Les Éthiopiques* de Senghor n'ont pas soulevé de débat. Mais le film de Malraux, *Espoir*, proposé par l'inspection générale a été écarté sous la pression de ceux (et en particulier du Snes) pour qui l'étude d'un film est encore une incongruité en 1997. Sans soutenir spécialement ce titre, le Sgen-CFDT avait trouvé intéressant qu'il soit proposé pour lui-même et non en complément d'un texte. Ce sera finalement *La Chute* de Camus.



Vive le mouvement national !

Imaginez. Vous êtes enseignant d'Éducation musicale (ou d'une autre discipline à votre choix) et vous avez obtenu régulièrement, au barème national, votre mutation pour un collège de Toulouse. Quelques années plus tard, vous demandez imprudemment une disponibilité (ou un congé mobilité), sachant qu'à votre retour vous aurez une priorité pour ce poste, la commune correspondante, voire le département. Mal vous en prend ! Pendant votre absence, votre établissement rentre dans un mouvement particulier (sensible ou rural isolé ou que saisisse encore). Vous n'avez plus aucune priorité et vous repartez dans la

course avec votre barème. S'il est insuffisant, vous serez ATP (à titre provisoire) de l'académie. Piètre consolation ! Le comble de l'absurde sera atteint si, personne n'ayant postulé sur ce poste au mouvement particulier, vous vous y retrouvez affecté par le recruteur à titre provisoire. Si après cela vous n'êtes pas convaincu que le mouvement national dans sa forme actuelle est ce qui se fait de mieux, vous faites vraiment du mauvais esprit.

Dernières nouvelles. Sensible aux remarques convergentes et répétées des organisations syndicales le ministère envisagerait une modification du texte... pour 1998 !

PREMIER DEGRÉ	JURIDIQUE	ATOSS
---------------	-----------	-------

Stage des PE2

Voilà de retour les 12 semaines... Retoqué à deux reprises sur cette question, François Bayrou ne désespère pas de faire passer la durée du stage en responsabilité des professeurs d'école stagiaires de huit à douze semaines. Il a donc demandé à la direction de l'Enseignement supérieur de lui soumettre un nouveau projet. Subtilité : au lieu de passer brutalement de huit à douze semaines, l'allongement pourrait être étalé sur plusieurs années...

On peut comprendre l'entêtement du ministre : à la clé, il y a un bon millier d'emplois à récupérer, ce qui permettrait de transformer autant de postes réservés à la formation continue en postes classes. Dans la période, ça peut faciliter les choses.

Le Sgen-CFDT est intervenu auprès du ministre pour s'opposer à une mesure qui remettrait en cause à terme tout l'équi-

libre de la formation professionnelle à l'IUFM et aurait des effets néfastes sur les plans de formation continue.

Allô Enfance maltraitée

Plusieurs inspecteurs d'académie ont, par circulaire, interdit aux institutrices d'utiliser le numéro vert « Allô Enfance maltraitée » (le 119) pour signaler, de façon gratuite et anonyme, les cas d'enfants victimes de maltraitements ou de sévices. Tout en rappelant dans une réponse ministérielle que les enseignants ont la possibilité de faire appel à des services spécialisés et à des personnels qualifiés, le ministre de l'Éducation nationale a précisé que rien n'interdisait à des enseignants de recourir à un dispositif de protection de l'enfance dont l'inspecteur d'académie est un partenaire privilégié.

RM n° 45243 du 18/11/96
- JOAN du 3/02/97

Trop perçu Responsabilité de l'administration

Un professeur a perçu pendant presque 2 ans un traitement plus important que celui auquel il avait droit. L'administration lui réclame 26 600 F. Grande surprise du collègue qui croyait de bonne foi avoir bénéficié d'une promotion, qui s'est révélée en fait moins importante que celle octroyée à tort par l'administration.

Aidé du service juridique, tout en commençant à régler les sommes dues, il a fait une requête au tribunal en invoquant la responsabilité des services à l'origine de l'erreur. Le tribunal a décidé : considérant « que la faute commise par l'administration est, dans les circonstances de l'espèce, de nature à engager la responsabilité de l'Etat. Considérant notamment que compte tenu de la bonne foi de la requérante et de la durée pendant laquelle ont eu lieu ces versements, il sera fait une juste appréciation des circonstances



G.Thibord

de l'espèce, en condamnant l'Etat à verser à M... une somme de 10 000 francs, tous intérêts confondus à la date du jugement »

(Requête n° 95/147 du 23/01/97 - TA de Pau)

L'administration ayant trop souvent tendance à nier sa responsabilité il est nécessaire dans un tel cas de recourir systématiquement aux tribunaux. Si vous êtes un jour dans ce cas, n'hésitez pas à contacter votre syndicat.

Titularisation des contractuels

Certains contractuels Atoss avaient été titularisés comme adjoints administratifs en 1993. Le décret de titularisation avait été annulé sur recours du Sgen-CFDT. Le ministère vient de présenter un nouveau projet titularisant ces personnels en catégorie B : secrétaires administratifs d'administration centrale (SAAC) ou d'administration scolaire et universitaire (Sasu) après examen professionnel.

Bien que ce projet satisfasse globalement le Sgen-CFDT, plusieurs questions restent posées sur lesquelles il continuera à intervenir au ministère :

- Certains personnels n'étaient pas candidats en 1993, le dossier a été refusé pour d'autres. Vont-ils bénéficier de ce texte ?
- Quelle va être la politique du ministère et des rectorats en matière d'examen professionnel ?

Le Sgen-CFDT demande une titularisation pour tous. Ces personnels sont en fonction depuis plusieurs années. Il serait pour le moins étrange de les déclarer maintenant incompétents.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

François Balédent,

Vincent Fabre

COMITÉ DE RÉDACTION

J.P. Bergault,

D. Mansoz, R. Piécuch,

M. Remy, R. Roulaud

FLASHAGE

Frapada (Paris XIV^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76).

CPPAP 440 D 73 S

Fédération des

Syndicats Généraux de
l'Éducation Nationale
et de la Recherche
publique

47/49, av. Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19.

Tél : 01 40 03 37 00

Fax : 01 42 02 50 97

Minitel :

3615 CFDT*SGEN

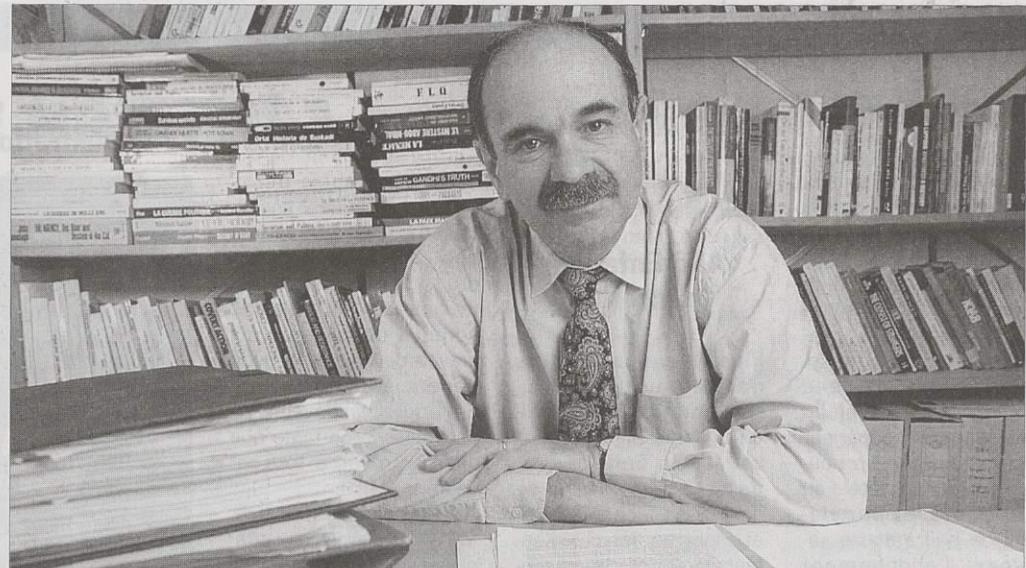
Chambre Noire

Michel Wieviorka

Sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales,
Michel Wieviorka dirige le Centre d'analyse et d'intervention sociologiques. Il est responsable scientifique de l'étude sur "le racisme en entreprise" demandée par la CFDT (voir *CFDT Magazine* n° 224 de mars 1997).

Quelle est la façon la plus efficace de lutter contre le Front national ?

On connaît déjà les moins efficaces. Le mépris à l'égard de ses électeurs, et l'anti-racisme bœuf, fait de bons sentiments, qui caricature ces mêmes personnes en "beaus"... Peu efficace aussi, l'appel à la raison. Elle a ses limites. Hélas. Il n'y a pas une réponse unique. L'audience du FN est un phénomène complexe, à plusieurs niveaux de compréhension. Pourquoi a-t-il tant d'électeurs ? Une première analyse centre la réponse sur la crise du champ politique. Les partis classiques ont failli. La réaction doit donc être une reconstruction des forces politiques : il faut faire de la politique. Une seconde concerne les problèmes sociaux et culturels qui affectent la société. Chômage, précarité, crise économique, problèmes scolaires... Ou encore un sentiment de menace sur l'identité nationale, régionale ou locale. Tourisme et affairisme au Sud, identité culturelle et construction européenne en Alsace, chaque région a ses raisons. Le FN surfe sur ces craintes. La réponse doit être de donner la priorité à la lutte contre le chômage, les exclusions, la précarité, et de redonner confiance à ceux qui se sentent menacés dans leur être culturel. Le FN a une grande capacité à capitaliser les mé-



Ph. Matsas / Opale

« L'essentiel est de vite cesser de penser comme le Front national. Ce n'est pas vrai qu'il "pose de bonnes questions". »

contentements sur tous ces sujets. La mobilisation "citoyenne" de ces derniers temps est une bonne chose. Mais il ne faut pas en attendre de miracle. Elle a l'avantage de faire pression sur les partis classiques pour qu'ils pensent autrement.

Pour moi, l'essentiel est de vite cesser de penser comme le Front national. Ce n'est pas vrai qu'il « pose de bonnes questions ». Il faut séparer le dossier de l'immigration des grands problèmes de notre société. L'immigration est une question de flux, de relations internationales. Le chômage, le racisme, l'école, la banlieue, la violence... sont des problèmes internes. L'Islam est un problème de société, pas d'immigration.

Justement, l'École joue-t-elle son rôle d'intégration à l'heure actuelle ?

Le mot "intégration" est mal adapté. Il a été trop utilisé. Les "Français de souche" ont aussi des problèmes d'intégration ! L'École devrait donner un maximum de chance à chacun. Mais elle tient de moins en moins les promesses de la République. On dit que l'École reproduit les inégalités. J'ajoute que souvent, elle les amplifie. Elle oriente mal, elle a des difficultés à faire fonctionner les établissements, à mobiliser les enseignants, elle fabrique de plus en plus d'inégalité.

La laïcité reste-t-elle une idée neuve ?

Elle est d'actualité. Il y en a deux définitions possibles. La première en fait un combat des laïcs contre le religion. Cette conception peut mener à des luttes anticléricales. Une tendance extrême est donnée par le laïcisme turc, avec sa grande brutalité. Le deuxième sens, que je préfère, c'est l'effort fait pour séparer le religieux de l'espace public, et ensuite définir leurs relations. Il faut penser à des aménagements qui évitent d'opposer les deux registres. On ne peut plus concevoir la laïcité comme un combat anticlérical. L'adversaire n'est plus le même. C'est l'Islam, minoritaire, et non plus l'Église qui fait peur. Les acteurs côté religieux ne sont plus des curés, mais des enfants qui portent le foulard. La laïcité ne peut plus être la même qu'au début du siècle.

Que pensez-vous d'une loi d'interdiction pure et simple des signes ostentatoires à l'École ?

Légiférer serait dangereux. Une loi sera toujours imparfaite. S'agit-il d'énoncer un principe ou d'interdire ceci ou cela ? Où s'arrête-t-on ? Je suis plutôt satisfait par l'arrêt du Conseil d'État sur cette question. Légiférer sur le foulard nécessite de savoir ce qu'il en est vraiment : un symbole d'une mise en cause obscurantiste, islamis-

te, négatrice de la femme ? Un danger pour la démocratie ? On n'est pas allé plus loin. Deux chercheurs de mon laboratoire ont eu l'intelligence d'aller interroger les jeunes filles qui portent le foulard. Il en ressort que tout n'est pas islamisme et négation de la femme, que certaines évoquent la tradition, le fondamentalisme, d'autres un choix personnel pour se construire. Dans la pratique, certaines sont prêtes à négocier, d'autres non. Je pense qu'il faut laisser une grande autonomie aux établissements, leur faire confiance. On a bien résolu le problème de la nourriture différente pour certains enfants, on est capable de résoudre ce problème là aussi. Il faut réfléchir, informer, discuter et aller le plus loin possible dans la recherche d'une conciliation entre le principe républicain universel de laïcité et la reconnaissance d'un particularisme religieux. Et quand ce n'est plus possible, à l'issue de ce cheminement, il faut donner le primat aux valeurs universelles. Certains enseignants et personnels de direction se sont raidis trop vite. Allons jusqu'au bout de la conciliation !

Propos recueillis par Vincent Fabre

Les deux derniers ouvrages de Michel Wieviorka : Une société fragmentée ?, Éd. La Découverte, 1996. Commenter la France, Éd. de l'Aube, 1997.

P E T I T E S A N N O N C E S

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de Profession Éducation), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

JF 18 ans, fille d'instit, ch. stage pratique Bafa pour juill. août. Titul. BNS-SA juin 97.
Tél : 02 33 05 61 97

Animateur Bafa, JH 17 ans et demi, parents enseignants, ch pour juill. 97 stage pratique Bafa.
Tél : 00 34 3 424 99 56 (Barcelone)

JF de 18 ans en cours de formation Bafa ch stage pratique de 15 j du 12 au 28/4 ou durant les mois de juill. et août.
Tél : 04 79 72 30 36

Animateur Bafa 20 ans, expérience avec ados et enfds (7-11), ch emploi été 97. Tél : 02 40 25 87 15

29 - 56 - Bretagne. Stages de pêche à la mouche avec moniteur diplômé. Jeunes, adultes.
Tél : 02 98 35 40 31

Roumanie été 97. Randonnée à pied avec séj./hab. Super accueil garanti. Dacia Méditerranée BP 353 34204 Sète cédez

Iles, lacs, canaux hollandais sur péniche à voile ou à moteur, conf. av. skipper. Ports pitt., musées, poss. étapes à vélo. Inscr. indiv. ou par cab. dble, 2 800 à 3 360 F/sem. p.p. tout comp.
Tél : 05 59 68 93 43

Échange pour vacances (ou location petit prix à quai) bateau Brio (6,5 m) à La Rochelle pour bateau Bretagne - Corse - Méditerranée. Tél : 02 51 69 14 05

Italie - Bord du lac de Garde (Lombardie) à Moniga-del-Garda. Séjours classes de découverte, groupes... proche de Venise, Padoue, Vérone, Sirmione, Solferino, Dolomites sud de mai à sept.
Tél : 03 87 86 15 72, fax : 03 87 59 93

Militant Sgen-CFDT recherche désespérément à louer pour 2 semaines un appartement ou maison, environ 2 000 F/sem., du 12 au 27/07/97, pour couple avec 2 enfants de - de 10 ans, au bord de la mer (vers Oléron par ex.).
Tél : 03 29 86 56 85

39 - Haut-Jura. Lajoux. Paradis du ski de fonds. App. à vendre 100 m², cheminée, 3 ch., poutres apparentes. 310 000 F.
Tél : 04 72 27 88 66

13 - Aix-en-Provence. Vds T1 de 33 m² excellent état, imm. récent, 1^{er} étage avec ascenseur. Plein sud, proche mairie et thermes 32 U. Tél : 04 42 23 05 11

Baléares - Ibiza : Pour raison de santé, vd sem. basse saison tps partagé ds résidence Ses Fontanelles Plaza San-Antonio, appart. 2/4 pers. bord de mer, plage, piscine, animation. Prix 29 000 F. Proposition : 20 000 F, charges annuelles 1 100 F acquittées pour 1997. Possibilité transfert haute saison si suppl. Tél : 02 98 02 39 36 (h. des repas).

40 - Loue caravane équipée 3/4 places à Mimizan-Plage, camping municipal. Juillet et août.
Tél : 05 53 96 09 56 ou 01 42 93 59 57

25 - Mouthe, Haut-Doubs (1 000 m). Loue studio tout confort 4 places. Calme, rando., vacances familiales. 1 050 F/sem.
Tél : 03 80 57 11 83

34 - La Grande-Motte, loue appart T3 classe luxe, ds petite résidence avec piscine. Garage, téléphone, lave-linge, 300 m de la plage, 150 m des commerces, pinède à 250 m. Prix selon période. Doc sur demande.
Tél : 03 27 27 12 98

73 - Morzine, à louer de juin à septembre, châlet indépendant (6-8 personnes) 75 m² tout confort, balcon, terrasse, terrain. Proximité d'un lac. Possibilité de nombreuses activités de loisir : pêche, rafting, parapente, randonnée... Prix réduits hors saison.
Tél-Fax : 02 33 94 44 15

59 - Lille centre. À louer appartement T4 avec garage, prox. gares et administrations, loyer 3 500 F + charges.
Tél : 03 20 88 04 18

06 - Nice - Loue F4 meublé, plein sud, dans villa. Mer proche. 5 personnes. Terrasse. Juill.-août 4 000 F par quinzaine, juin-sept. 3 500 F/quinz.
Tél : 04 93 97 02 11

05 - Serre-Chevalier, 1 400 m d'altitude, loue dans vieille maison - exposition sud - appartement tout confort 5 pers. (2 étoiles), 1^{er} au 19 juillet, et à partir du 23 août.
Tél : 01 69 20 24 60

52 - Noncourt - Joinville à 9 km, lac du Der - 5 000 ha - Toutes activités à 40 km. Loue gîte rural indép. 3 épis, 5 pers. 80 m², garage, cour et terrain clos, calme, pêche, excursions.
Tél : 03 25 94 18 16

20 - Haute-Corse, loue appart. pour couple maison ancienne ds village, gd jardin à proximité, à 15 min. des plages 4 500 F les 3 sem. du 6 au 27 juill. ou du 3 au 24 août.
Tél : 04 95 32 61 61

80 - À louer grande maison 6-8 pers. ds village. Jardin, mer à 30 km, région Abbeville-Le Tréport. Location saisonnière.
Tél et fax : 01 45 23 14 87

22 - Proximité Paimpol (5 km mer) loue maison de campagne, jardin, 6 pers. août. 2 500 F/sem.
Loue maison avec véranda, jardin, juill. août, 4 pers. : 2 000 F/sem.
Tél : 02 96 55 90 89 et 02 96 55 94 75

34 - Collègue loue été 97 arrière pays Montpellier (15 km), belle maison 7p. ds parc arboré 4 000 m², 8 pers.
Tél : 04 67 59 64 17

74 - À louer bord du Parc d'Annecy appart ds maison RC avec jardin 8-10 pers., 16 au 30 août.
Tél : 04 50 66 06 24

04 - Loue T2 + balcon au Sauze, Mercantour, 4/6 pers., calme dans résidence. Tél : 03 29 70 91 03

35 - St-Malo, 50 m de la mer, 5 min des thermes. Loue appartement grand confort pour 3 personnes ds maison début de siècle style victorien, tte saison, location à la semaine, prix selon dates.
Tél après 19 h au 02 99 28 42 35, e-mail : jocelyne.schlosser@iep.rennes.fr

29 - À louer Bretagne - Baie d'Audierne vue sur mer maison 6-7 pers. vac. scolaires, printemps-été.
Tél : 02 98 41 88 14 ou 02 98 43 34 19 heures des repas

50 - Les pieux, loue maison 60 m² 5/6 personnes tout confort, terrasse et jardin plein sud, vue sur la plage de Sciotot, sem, WE, d'avril à juillet, septembre et octobre.
Tél : 02 33 05 38 54

01 - Izieu - Loue maison dans village typique du Bugey. Cour fermée, gde cuis., cheminée, séjour, 3 chambres, confort. Juill. et août, 1 400 F/sem., 2 500 F/quinz. - 20 % hors période.
Tél : 04 78 30 49 98 après 19 h ou 04 72 07 95 50

12 - Collègue loue maison ancienne (4 personnes) dans village 15 km de Villefranche-de-Rouergue. Tout confort, jardin, région touristique. Plan d'eau à 7 km. Quinzaine 2 700 F du 19/7 au 2/8 et du 16 au 30/8.
Tél : 05 63 54 16 70

65 - Htes Pyrénées. Loue maison ancienne restaurée indépendante avec jardin dans village de montagne situé entre Lourdes et Argelès. Semaine ou quinzaine. 6 personnes maximum.
Tél : 03 22 84 13 59

07 - Ardèche-sud. Loue tte l'année gîte 7 pers. et chambres d'hôtes au milieu des vignes et des champs de lavande. Manon Graff, tél-fax : 04 75 04 31 58

24 - À louer maison péri-gourdine 4/6 personnes, entre Bergerac et Sarlat. Piscine privée. Tarifs selon période (semaine, quinzaine).
Tél bur. : 05 53 27 04 59 ou le soir : 05 53 61 73 39

74 - Neydens, proximité Genève, à louer maison 6 personnes, jardin, calme, alt. 600 m juin à sept. 2 700 F quinzaine.
Tél 04 50 51 78 00 après 18 h

20 - Calvi, Ile-Rousse, marine de Sant'Ambrogio, 500 m de la plage, dans cassetta 2 pièces. 4 pers., kitchenette, salle de bains, plain-pied. Tt confort, TV, tél., terrasse, jardin. Juin à septembre : 2 000 F/semaine, août : 3 500 F/semaine.
Tél-fax : 03 84 94 13 13

Gîte rural vacances Périgord à Chassaignes, 7 km de Ribérac. Maison : RC + ét., séj. cuisine, 3 chambres : 2 lits 2 pl., 1 lit 1 pl., 1 lit enfant. Salle d'eau, cheminées, chauff. électrique, garage, terrain clos, salon jardin. Tarif semaine du 14/6 au 13/9 : 1 300 F, autre période, 1 100 F. Rés. : Chadefaud, tél : 01 34 17 17 85

12 - Loue T3, 75 m², centre Salles Curan, 1 km lac de Parelopou, possibilité 8 couchages. WE, sem., quinz... du printemps à l'automne.
Tél : 05 65 67 38 93 de 13 h à 20 h

24 - Montignac - Lascaux à 12 km, à louer pte mais. restaurée (4 personnes) sur vaste terrain. Tout confort (lave linge, garage...). Nombreux circuits VTT ; piscine et tennis à 2 km. Juin à sept. 1 300 F/sem (nos amies les bêtes ne sont pas acceptées). Tél : 05 55 32 67 39

05 - Briançon. Loue été appartement 2 pièces tout confort, calme et soleil. 1 500 F/sem.
Tél : 04 76 27 28 82 ou 04 92 20 35 39

26 - Buis-les-Baronnies, Hte-Provence, région mont Ventoux. Loue maison 5 pièces 4 chambres sur sous-sol avec garage, très calme, entourée de prés, à proximité d'une rivière. Tout confort, TV, tél., chauffage électrique, possibilité VTT, randonnées, baignade, astronomie, escalade, aile volante et... fariente. Mai à octobre : 2 000 à 3 000 F/sem.
Tél : 04 72 33 22 45

Contre le Sida on a déjà fait un pas. Le 24 mai, venez faire l'autre.



**4^{ème} Marche pour la Vie.
Samedi 24 mai, 14 H 00, stade Charlety.**

PRIX APPEL LOCAL
N°Azur 0 801 630 603



Glaxo Wellcome
Partenaire dans la lutte contre le VIH



**CAISSE D'EPARGNE
ILE-DE-FRANCE PARIS**

AIDES
Association de lutte contre le sida
Reconnue d'Utilité Publique